



## Projet d'arrêt de bus urbain devant mon garage

Par **eric**, le **30/01/2009** à **08:11**

Bonjour,

La Communauté Urbaine du Grand Nancy a comme projet d'implanter un arrêt de bus quai PMR de 8 mètres sur voie de circulation devant chez mon voisin. L'arrière du bus et la porte de descente arrière seront devant ma sortie de garage. C'est un boulevard à 4 voies, la circulation est dense et je suis obligé de rentrer dans mon garage en pente en marche arrière. L'article R417-10-II du code de la route interdit de s'arrêter ou de se garer sur un arrêt de bus (zebra jaune), je vais donc perdre la jouissance de mon garage, puis je invoquer une impossibilité technique ou juridique pour faire avorter le projet ?

Par **Tisuisse**, le **30/01/2009** à **08:18**

Bonjour,

Vous ne dites jamais bonjour en arrivant quelque part ? J'en serais très étonné.

L'intérêt général prime sur les intérêts particuliers. Pour entrer dans votre garage, c'est une manœuvre que vous faites, par un arrêt ni un stationnement. Quand à faire avorter le projet pour ça, j'en serais surpris. Avez-vous interrogé la Communauté Urbaine du Grand Nancy à ce sujet ? Que vous a-t-il été répondu ?